

RESUME NON TECHNIQUE

Le présent dossier constitue la demande d'autorisation d'exploiter au regard de la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relative à l'extension des capacités des installations du site de production de Polystyrène Expansé (PSE) **KNAUF Sud-Est**, implanté dans la zone industrielle de ROUSSET. Il précise les effets de l'activité de l'établissement sur l'environnement et les mesures mises en place pour réduire les risques et nuisances.

L'établissement est déjà autorisé par un arrêté préfectoral du 12 janvier 2001 modifié par les arrêtés complémentaires du 30 mai 2006 et du 2 juillet 2008.

La présente demande est effectuée dans le cadre des modifications apportées aux installations : extension de la plateforme de stockage extérieure, changement de certains outils de production et augmentation globale des capacités de production et de stockage.

Le site de ROUSSET, créé en 1977, est spécialisé dans la fabrication d'isolants en PSE et dans le négoce de produits et matériaux divers proposés par le groupe **KNAUF**.

L'emprise foncière de **KNAUF Sud-Est** représente au total **49882 m²** y compris l'extension du terrain réalisée en 2008. Les bâtiments représentent une surface totale d'emprise au sol de **12 250 m²** comprenant :

- ❖ différents ateliers et halls de stockage recoupés : magasin de stockage de produits de la gamme négoce (A), atelier de moulage (B), atelier de fabrication (C2), hall de stockage des blocs de PSE (D), vaste hall de découpe et de complexage (E / F / G), hall de stockage de trémies de billes de PSE (H),
- ❖ des locaux techniques (C3) en façade Nord (chaufferie, local compresseurs...),
- ❖ une plateforme (C4) regroupant des trémies de stockage de billes de PSE,
- ❖ un auvent de stockage de la matière expansible (N),
- ❖ un atelier de maintenance (I),
- ❖ le bâtiment administratif (M) aménagé sur 2 niveaux à l'angle Nord-Est du terrain,
- ❖ des auvents servant à l'entreposage des produits finis, produits de négoce et accessoires divers en périphérie Sud et Sud-Est du terrain.
- ❖ une vaste plateforme de stockage de produits finis et produits de négoce au Sud-Ouest du site.

Les modifications apportées ont pour but de :

- faire face à la croissance de l'activité,
- rationaliser les stockages des produits finis (fabriqués sur le site) et des produits de négoce et supprimer les stockages diffus en périphérie des bâtiments.

Elles portent sur la couverture d'une cour intérieure pour abriter la presse à élastifier les blocs et y implanter un stockage complémentaire de blocs de PSE (chapiteau O) d'une part et l'extension de la plateforme de stockage extérieure d'autre part.

☒ En matière d'urbanisme, le site est implanté en **zone UE**, c'est-à-dire en zone d'activités, selon le Plan d'Occupation des Sol de ROUSSET en vigueur (*POS approuvé le 20 février 1980 en cours de révision*).

L'établissement emploie 60 personnes et travaille en équipes 3x8 selon la charge de travail. Il transforme actuellement 4500 tonnes de matière expansible par an ; les volumes prévisionnels traités, fonction des évolutions des volumes de ventes, des variations saisonnières seront de l'ordre de 550 000 m³/an de produits finis polystyrène expansé, soit environ 8000 t/an de matière expansible transformée.

Les différentes phases de l'activité sont les suivantes :

- expansion du polystyrène au contact de vapeur d'eau suivie d'un séchage dans un lit fluidisé,
- stabilisation des perles pré-expansées en trémies,
- moulage du PSE,
- maturation des blocs et élastification éventuelle,
- découpe au fil chaud des plaques d'isolants et entrevous,
- broyage des chutes internes et déchets externes pour recyclage en production,
- confection de produits complexés plâtre – PSE,
- conditionnement sous films plastiques et stockage des produits finis.

Le dossier sollicite l'extension des capacités d'autorisation de **KNAUF Sud-Est** au regard de l'évolution de son outil de travail, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Capacité autorisée	Capacité projetée
2661.1° - Transformation de polymères par des procédés exigeant des conditions particulières de température et de pression	11 tonnes/jour	35 tonnes/jour
2663.1° - Stockage de matières plastiques à l'état alvéolaire	14 015 m ³	23 400 m ³
2940.2° - Application de colles vinyliques (colle type B)	295 kg/jour	675 kg/jour*

* capacité équivalente

Environnement du site – Le site est implanté dans la zone industrielle de Rousset-Peynier, à 1,5 km au Sud de l'agglomération de ROUSSET. Son environnement est constitué par des entreprises, une voie ferrée désaffectée, des voies de circulation (*avenue Olivier Perroy* et *avenue Georges Vacher*), des terrains non aménagés. Outre les logements de fonction de la zone industrielle et l'hôtel de Rousset Parc Club, aucune habitation n'est rencontrée dans un périmètre rapproché.

Les formations géologiques affleurantes au droit du site sont des terrains sédimentaires du quaternaire constitués d'épandages locaux, de colluvions, limons et cailloutis. Le secteur concerné est inclus dans le bassin versant de *l'Arc*, s'écoulant à 600 mètres au Nord du site, avec différents ruisseaux affluents. Le site n'est pas inclus dans le périmètre d'un espace naturel classé ou protégé.

La zone concernée est exposée aux dégagements gazeux et aux nuisances sonores occasionnées par le trafic routier (proximité de l'autoroute A8 et de la RD 6) et les activités industrielles s'y déroulant. La région de ROUSSET est couverte par le réseau Atmo PACA assurant la surveillance de la qualité de l'air.

Aspect visuel – L'impact visuel de **KNAUF Sud-Est** est lié à l'emprise des constructions, la hauteur de certaines installations et la présence des dépôts extérieurs de matériaux. Le site bénéficie d'une bonne intégration paysagère compte tenu de sa configuration et des écrans végétaux aménagés en limite des voies publiques.

Pollution de l'eau – Le site est alimenté à partir du réseau public d'eau brute. Le volume annuel consommé devrait atteindre 25 000 m³/an avec la croissance de l'activité et les mesures d'économie d'eau prévues, le principal poste de consommation étant la production de vapeur pour le process. Les effluents générés sont :

- les eaux usées domestiques rejoignant le réseau d'assainissement public et traitées sur la station d'épuration de ROUSSET.
- les effluents industriels (condensats des machines, purges des installations techniques), collectés et traités sur une station physico-chimique sur site avant rejet au pluvial. Les rejets font l'objet d'une autosurveillance. Le suivi quantitatif et qualitatif de ces effluents indique des dépassements des valeurs admissibles de certains paramètres pour lesquels un programme d'actions correctives est en place. Les actions menées depuis juillet 2008 ont conduit à de nettes améliorations. L'accroissement de la production conduira à un rejet maximal de 35 m³ sans impact sur la qualité du milieu récepteur.
- les eaux pluviales du site (toiture, ruissellement) rejetées après pré-traitement au fossé bordant *l'avenue Olivier Perroy* et rejoignant le **ruisseau le Sallat de la Plaine**. **KNAUF Sud-Est** disposait jusqu'alors de 2 points de rejet. Un nouveau point de rejet (débit régulé par un bassin d'orage) a été créé avec l'extension de la plateforme de stockage.

Des mesures de prévention des pollutions, destinées à contenir les écoulements accidentels pouvant affecter les zones de stockage et manutention des produits mais également à confiner les éventuelles eaux d'extinction d'incendie, sont en place. Des aménagements complémentaires sont programmés.

Pollution de l'air - Les rejets atmosphériques de l'entreprise concernent principalement les émissions de pentane, agent d'expansion du polystyrène, au cours des différentes étapes du process. Un bilan matière des émissions a été réalisé sur la base des consommations de polystyrène expansible et du profil type des rejets.

Le dossier présente une synthèse des différentes actions mises en place ou projetées afin de réduire les émissions de COV de l'entreprise au regard des meilleures technologies disponibles.

Les rejets de pentane sont limités par :

- ❖ l'utilisation optimale de matières contenant moins de 6 % de pentane,
- ❖ le recyclage des chutes et rebuts de polystyrène expansé internes ainsi que l'incorporation de matériaux externes ne contenant pas de pentane,
- ❖ l'amélioration des performances des produits finis.

L'activité produit également :

- des rejets de gaz de combustion au niveau de la chaudière au gaz naturel (combustible peu polluant), installation faisant l'objet d'une maintenance et d'un contrôle périodique.
- des dégagements faibles de COV liés à l'emploi des colles.

KNAUF Sud-Est a réalisé une étude de faisabilité de traitement des émissions de COV du poste de pré-expansion. Elle montre que les systèmes de traitement disponibles ne permettent pas une réduction globale des émissions de COV dans des conditions techniques et économiques acceptables. De plus, ce traitement nécessite une consommation énergétique importante et génère une augmentation des émissions de CO₂ (dioxyde de carbone) et de NOx (oxydes d'azote).

Le pentane, appartenant à la famille alcanes, est un composé volatil peu important dans la formation d'ozone photochimique.

Enfin, différents moyens ont été mis en place pour réduire les consommations énergétiques.

Bruit - Etant donné le matériel installé, les nuisances sonores proviennent des machines de fabrication du PSE et en particulier les dispositifs de purge et d'échappement de vapeur, des équipements techniques annexes (chaudière, compresseurs, tour aéroréfrigérante). On note aussi l'impact de la circulation des engins de manutention dans la cour de l'usine et le trafic des camions sur le site.

Le dossier exploite les résultats d'une campagne de mesures réalisée en limites de propriété de l'installation en septembre 2007. Globalement, les niveaux de bruit émis en limite de propriété de l'établissement sont conformes aux valeurs limites de l'arrêté préfectoral.

Dans le proche environnement du site, le voisinage sensible rencontré est constitué par un logement de fonction sur la parcelle riveraine AW 157 (site SODIPLAN), à moins de 10 mètres des limites de propriété du terrain. On constate un dépassement de l'émergence de nuit au droit de cette maison.

L'entreprise va mettre en place un traitement acoustique au moyen de silencieux sur les échappements de vapeur des machines du process et a engagé d'une manière plus globale un programme d'insonorisation des machines (découpeuses, broyeurs, postes de moulage).

Déchets - Le bilan établi présente les différents types de déchets produits par l'activité de l'entreprise et leur mode de traitement. Ces déchets comprennent :

- les déchets industriels dangereux (huiles usées, déchets de colle, boues de traitement des eaux...), traités en centres extérieurs agréés.
- les emballages (cartons, housses plastiques, palettes bois) et matériaux valorisables (ferraille). Le tri de ces matériaux est actuellement peu développé sur le site et une démarche est engagée dans ce sens.
- les déchets industriels banals en mélange dirigés vers un centre d'enfouissement technique de classe 2. La réduction du tonnage de rebuts, la formation du personnel et le tri sélectif des matériaux valorisables doivent permettre de réduire le tonnage de ces déchets banals.

Toutes les chutes techniques de découpe du polystyrène expansé sont intégralement recyclées dans la fabrication et n'entrent pas dans le bilan des déchets.

Transports - Le trafic engendré par l'activité de l'entreprise représente actuellement environ 50 camions par jour tout confondu et 70 véhicules légers. Ce trafic devrait atteindre 70 camions par jour avec la croissance de l'activité. De nombreux moyens de prévention sont mis en place afin de faciliter la circulation sur et autour du site.

Effets sur la santé – Une analyse des effets sur la santé des populations liés aux nuisances potentielles générées par l'activité de l'établissement sur le moyen et long terme (effets chroniques) a été menée.

La voie d'exposition étudiée et la plus représentative est l'inhalation compte tenu du mode de transfert des différents polluants.

L'analyse effectuée a permis de montrer, au travers d'une évaluation des doses journalières d'exposition par voie respiratoire (modélisation par le logiciel BREEZE AERMOD) et d'une comparaison aux valeurs toxicologiques de référence, que l'indice de risque sanitaire est acceptable.

La modélisation réalisée a porté sur le calcul de dispersion des émissions de pentane et de styrène, caractéristiques du process de transformation du PSE mais également des oxydes d'azote caractérisant les rejets de la chaudière. Cette modélisation a intégré les conditions météorologiques moyennes de la région.

Une note économique précise le montant des investissements consacrés à l'environnement.

En matière de sécurité incendie, des moyens de prévention et de protection adaptés sont judicieusement localisés en accord avec les Services Départementaux d'Incendie et de Secours dans les différents secteurs de l'usine (détection automatique d'incendie, extincteurs, RIA, extinction automatique sur les découpeuses...) selon les risques encourus (*voir également Etude de Dangers en partie 3*). Des efforts constants sont réalisés pour l'application des règles de sécurité sur le site et l'information du personnel.